



## TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901

N° SIRET : 523 399 327 00015

Enregistrement à la sous-préfecture de DIE n°W261000084

Rue Aristide DUMONT -26400 CREST



Tel Président : 06 26 33 18 57

Email : [president@touretdetours.fr](mailto:president@touretdetours.fr)

Site web : [www.touretdetours.fr](http://www.touretdetours.fr)

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS - n° d'immatriculation : IM075100382  
Assurance RCP: ALLIANZ IARD 87 rue de Richelieu 75002 PARIS Garantie financière : UNAT 8, rue César Franck - 75015 PARIS

### NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

## SEJOUR A ERQUY EN COTES D'ARMOR

Du Dimanche 23 au Dimanche 30 Septembre 2018

Clôture des inscriptions : 31 mars 2018

La sortie est ouverte exclusivement aux adhérents de Tour et Détours.

**Nombre de participants :** 18 personnes minimum - 27 personnes maximum

**Date et durée du séjour :** du dimanche 23 (matin) au dimanche 30 septembre (fin d'après midi)

**Déplacements :** 2 ou 3 minibus

**Hébergement :** Village Vacances Cap France - ROZ ARMOR - 22430 ERQUY

Port de pêche réputé pour sa coquille St Jacques, village vacances situé au pied d'une falaise de grès rose face à la mer ([www.rozarmor.com](http://www.rozarmor.com))

**Équipements du centre :** piscine, ping-pong, billard, pétanque

**Conditions :** en chambre double - supplément pour chambre individuelle (+126 €).

**Niveau des randonnées :** FACILE - accompagnateur professionnel local.

**Programme :** peut être modifié sur décision du responsable en fonction de divers paramètres (conditions climatiques ou condition physique des participants).

**COUT DU SEJOUR : 585 euros**

**COVOITURAGE NON INCLUS (environ 120 €)**

### PROGRAMME DETAILLE

**J1 - Dimanche 23 septembre 2018 : trajet CREST → ERQUY direct**

Départ de Crest vers 6 heures

Déjeuner libre (pique-nique ou cafeteria) sur aire d'autoroute

Arrivée au centre en fin d'après-midi - installation dans les chambres et repas - soirée libre

**J2 - Randonnée à partir de ROZ ARMOR**

Matinée : randonnée en direction de la STATION DES SABLES D'OR

Déjeuner au centre

Après-midi : visite guidée de la Cité Corsaire de ST MALO en passant par le barrage de LA RANCE.

## TOUR ET DETOURS

### **J3 - Excursion à la journée sur la COTE DE PENTHIEVRE**

Port de Dahouët, Jospinet, Baie de St Briec, Val André, Ilot du Verdelet  
Pique nique (ou déjeuner chaud apporté sur site)

### **J4 - Excursion à la journée sur l'ILE DE BREHAT**

Embarquement sur une vedette pour une découverte de l'île  
Pique nique sur la plage de Guerzido

### **J5 - Randonnée à la journée à SAINT CAST LE GUILDO - Visite de DINAN**

Matinée : randonnée en direction de la Pointe du Chevet par la baie de l'Arguenon  
Pique nique  
Après-midi : visite guidée de la vieille ville de DINAN

### **J6 - Randonnée à la journée au CAP FREHEL**

Fort Lalatte, Cap Fréhel, Port St Gérard  
Pique nique (ou déjeuner chaud apporté sur site)  
Dîner FRUITS DE MER

### **J7 - Samedi 29 septembre 2018 : ERQUY → BLOIS**

Départ d'Erquy après le petit déjeuner - déjeuner libre (pique-nique ou cafeteria) sur aire d'autoroute  
Arrivée à BLOIS dans l'après-midi : visite guidée du château  
Dîner et hôtel (chambre double uniquement) à Blois.

### **J8 - Dimanche 30 septembre 2018 : BLOIS → CREST**

Départ de Blois après le petit déjeuner - déjeuner libre (pique-nique ou cafeteria) sur aire d'autoroute  
Arrivée à Crest en fin d'après-midi

#### **CE PRIX COMPREND :**

- La pension complète, du dîner de J1 au petit déjeuner de J7
- L'hébergement (lits faits, draps et serviettes fournies)
- Les boissons AUX REPAS pris au centre (vin, café ou tisane)
- Les visites, la vedette pour l'île de Bréhat
- L'animation des soirées (du J2 à J6) : groupe folklorique breton, soirée jeux, soirée dansante, soirée avec conteur, soirée cabaret
- L'accompagnement des randonnées par guide local
- La visite du Château de Blois
- Le dîner, la chambre (chambre double uniquement) et le petit déjeuner à Blois
- Les taxes de séjour + frais divers de dossier + frais immatriculation tourisme
- L'assurance «Assistance Voyageur» incluse avec notre licence.

#### **Ne sont pas compris**

- L'option chambre individuelle au Centre de Vacances (**126 €**)
- Le covoiturage (**environ 120 €**) à régler au retour
- Les déjeuners des J1, J7 et J8 (cafeteria ou pique-nique)
- Les assurances facultatives annulation/interruption de séjour (**21 €**) et bagages (**12,56 €**)
- Les achats personnels
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme «compris»

## TOUR ET DETOURS

### INSCRIPTIONS :

- Contacter Danielle MARTIN : [daniellemar@gmail.com](mailto:daniellemar@gmail.com) ou par téléphone 06 80 13 87 97 - 04 75 76 47 78
- Si disponibilité, Danielle vous adressera (par la poste pour les non internautes) UN BULLETIN D'INSCRIPTION ainsi qu'un BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES OPTIONNELLES.
- Votre inscription deviendra définitive après signature et RENVOI DE CES 2 BULLETINS - dans tous les cas, nous retourner signé le bulletin de souscription aux assurances (Annexe 11) même si vous n'y souscrivez pas en cochant la case attestant que vous avez eu connaissance des conditions d'assurance -  
ACCOMPAGNES d'un chèque (acompte de 185 € + assurances) à l'ordre de Tour et Détours, adressé à TOUR ET DETOURS - Rue Aristide Dumont - 26400 CREST  
**UN SEUL CHEQUE : ACOMPTE + SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES**

### PAIEMENT :

A l'ordre de TOUR ET DETOURS en précisant le séjour concerné au dos du chèque.

**1er acompte à l'inscription de 185 € + assurances optionnelles** souscrites simultanément à l'inscription (Impératif : même date sur le bulletin d'inscription et sur le bulletin de souscription) avant le 31 mars 2018

- **2e acompte :** 200 € à adresser avant le 31 mai 2018
- **Chèque du solde :** 200 € à adresser avant le 31 juillet 2018
- **Covoiturage :** paiement au retour

### CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

- Annulation avant le 31 Mai 2018 : retenue du 1er acompte (185 €)
- Annulation entre le 1 juin et le 31 juillet 2018 : retenue du 1er et 2e acompte (385 €)
- Annulation après le 31 juillet 2018 ou non présentation au départ : retenue de la totalité des sommes versées
- **Sauf si vous trouvez un remplaçant ou si vous avez souscrit l'Assurance annulation et remplissez les conditions requises de remboursement**
- En aucun cas, les assurances optionnelles ne sont remboursées.

Fait à Crest, le 5 mars 2018

Le Responsable du séjour : Christian LAFUMAS  
Tel : 06 26 33 18 57

### RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site :

[www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

Pièces jointes ou téléchargeables sur [www.touretdetours.fr](http://www.touretdetours.fr)

Bulletin d'information préalable

Annexes 10 & 11 : notice d'assurances optionnelles et contrat

Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme.